



Contrat de collaboration non-respecté

Par **herisson_ford_old**, le **05/09/2007 à 16:07**

Bonjour,rnrnJe me suis associé avec un développeur informatique pour réaliser un projet que j'ai conçu. Pour ce faire, nous avons signé un contrat dans lequel sont stipulées les clauses de notre collaboration, dont notamment le delai maximal pour réaliser le développement, ainsi que les pourcentages perçus par chacun dès l'exploitation du site. Sachant qu'il s'agit d'un contrat de collaboration et que le délai a été dépassé à l'heure actuelle, puis-je engager une action en justice pour demander réparation du préjudice subi? Comment savoir ce que je peux espérer comme dédommagement, afin de déterminer si j'ai intérêt à saisir un tribunal? Est-ce que mes frais de justice seront à la charge de la partie adverse si j'obtiens réparation?rnrnJe vous remercie d'avance pour votre réponse.rnrnCordialement,rnAnthony

Par **maitreiledefrance_old**, le **15/09/2007 à 16:29**

bonjourrnrnune saisine du tribunal est toujours possible
pour examiner vos chances de gagner, il est nécessaire d'étudier votre dossierrnrnpour les frais, meme si vous gagné vous aurez une partie à votre charge rnrnau besoin contactez moi par mail